

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire
 du 26 novembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt-six novembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Moul, sous la présidence de M. Xavier PICHON, Président.

Etaient présents : MM. Alain LE FOLL, Patrice MARTIN, Mme Martine BUTEUX, MM. Amand CHOQUET, Michel COMBE, Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, M. Michel LE MESLE, Mme Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Patrick GRENTE, Philippe PESQUEREL, Mmes Françoise JEANNE, Brigitte BAUDET, MM. Jean-Paul HAUGUEL, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), M. Eric DUVAL, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Michel CRUCHON, André DUBREUIL, Philippe SALLEY, Mme Régine ENEE, MM. Daniel BUISSON, Xavier PICHON, Mmes Céline VITCHEN, Nicolle MAUVAIS, Hélène GIBEAU, M. Claude FOUCHER, Mme Monique GARNIER formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation	19.11.2015
Date d'affichage	20.11.2015
Nombre de conseillers :	
En exercice :	39
Présents :	31
Titulaires	30
Suppléant	1
Pouvoirs	6
Votants	37

Absents excusés : Mmes Nathaly MONROCQ (pouvoir à Patrick GRENTE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Laurence MAUREY (pouvoir à Brigitte BAUDET), Sophie de GIBON, Monique PARIS (pouvoir à Régine ENEE), MM. Alain PORQUET, Hervé RUIZ, Mmes Brigitte NATIVELLE (pouvoir à Céline VITCHEN), Jacqueline FREMONT (pouvoir à Monique GARNIER).

Secrétaire de séance : M. Patrick GRENTE

Après l'appel des présents, M. le Président remercie M. le Maire et le conseil municipal de Moul pour leur accueil.

Patrick GRENTE est désigné secrétaire de séance.

Les prochaines réunions se tiendront le jeudi 3 décembre à Billy et le jeudi 17 décembre à Argences.

☞ **DEMANDE D'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Une réunion a eu lieu en Préfecture le 12 novembre dernier à destination des communes souhaitant rejoindre une autre Communauté de communes que celle d'origine. La procédure dérogatoire a été présentée comme une possibilité pour certaines communes de changer dès à présent de Communauté de communes avant que ne soit mis en place le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

La commune doit dans ce cas délibérer pour choisir la CDC qu'elle souhaite rejoindre. La CDC d'accueil délibère à son tour, avant que les communes membres ne s'expriment. Pour que la nouvelle commune puisse intégrer la Communauté de

communes d'accueil, les communes membres doivent accepter l'adhésion selon les majorités qualifiées requises.

Afin que l'adhésion soit effective au 1er janvier 2016, les communes devront avoir délibéré avant le 17 décembre.

Plusieurs communes ont exprimé le souhait de rejoindre Val ès dunes (Méry-Corbon, Condé-sur-Iffs, Saint-Sylvain, Soignolles et le Bû-sur-Rouvres). Seule à ce jour, la commune de Condé-sur-Iffs a délibéré pour demander l'adhésion à Val ès dunes. Les communes de Saint-Sylvain, Soignolles et le Bû-sur-Rouvres ont délibéré pour refuser le recours à la procédure dérogatoire. Elles souhaitent développer un temps de réflexion et d'analyse pour retenir la meilleure solution pour l'avenir de leur collectivité.

La commune de Condé-sur-Iffs par délibération prise à l'unanimité, invoque l'application de la procédure de retrait dérogatoire ouverte par l'article L 5214-26 du CGCT. Ce texte ne subordonne pas la possibilité de retrait à l'accord de la Communauté de Communes du pétitionnaire ni de ses communes membres. Il faut en revanche que la CDC d'accueil autorise l'admission de la commune. Dans ce cas, le Préfet peut autoriser le retrait après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Monsieur le Maire de Condé-sur-Iffs a donc sollicité l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

L'arrivée d'une nouvelle commune dans Val ès dunes aura pour conséquence une nouvelle répartition des conseillers communautaires représentant les communes au sein du Conseil communautaire. Val ès dunes bénéficie à l'heure actuelle d'un accord local permettant aux communes d'Airan et de Cagny d'avoir un conseiller supplémentaire. Le Conseil constitutionnel est revenu sur cette pratique, l'accord local doit respecter strictement la démographie. La loi nouvelle devra s'appliquer. Il n'est pas possible pour le moment de donner avec certitude le nombre de conseillers dont disposera chaque commune, dans la mesure où vraisemblablement seront pris en compte les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2016. L'outil de simulation fourni par l'Association des Maires de France permet cependant de dégager une tendance.

Il convient désormais d'accepter l'adhésion de la commune de Condé-sur-Iffs à la Communauté de communes Val ès dunes.

Vu les articles L5211-18 et L5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Condé-sur-Iffs du 4 novembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions :

↳ décide d'accepter la demande de la commune de Condé-sur-Iffs de rejoindre la Communauté de Communes «Valès dunes», selon la procédure de retrait dérogatoire ouverte par l'article L 5214-26 du CGCT ;

M. le Président rappelle qu'il conviendra que l'adhésion de Condé-sur-Iffs soit approuvée par les conseils municipaux des communes membres selon les majorités qualifiées, soit les deux tiers des communes représentant la moitié de la population, soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

↳ QUESTIONS DIVERSES

M. DUVAL souhaite intervenir suite aux désignations ayant eu lieu lors du dernier Conseil. Il considère qu'une certaine "légèreté" a encadré ces désignations, contrairement à notre façon habituelle de travailler, c'est-à-dire en parfait accord avec la législation en vigueur. Il estime que les candidatures éventuelles, doivent être envisagées antérieurement, ce qui permettrait d'éviter un mode de vote non préparé « dans l'esprit communautaire et d'exemplarité qui nous caractérisent ».

Monsieur le Président précise que les désignations à effectuer avaient été indiquées dans la notice explicative de synthèse jointe à la convocation. Un appel à candidatures a été effectué avant le vote, permettant à un candidat de se manifester. En l'occurrence deux candidats se sont présentés pour le poste de titulaire et un seul pour le poste de suppléant. Le Président a proposé de procéder à un vote à bulletin secret aussi bien pour le titulaire que pour le suppléant. Certes aucun bulletin n'avait été préparé mais chacun a pu exprimer son vote en toute régularité. Une attention particulière sera portée à l'avenir lorsque des désignations seront à l'ordre du jour.

19h44 : départ de Jean-Paul Hauguel, Patrice Martin et Michel Cruchon.

La séance est levée à 19h46.

Le secrétaire de séance,

Patrick GRENTE



Le Président,

Xavier PICHON

